

Tamba le 06 Mai 2028

Réf : BP/CN/2026/09

COMMUNIQUÉ – NON À LA COMÉDIE, OUI À L'ÉTAT DE DROIT

Conquête Citoyenne tient à rappeler des faits simples, mais révélateurs :

- Le groupe Takku Wallu n'a introduit aucun recours contre les dispositions des articles L29 et L30.
- Les députés non-inscrits ne disposent pas du quorum de 17 députés requis pour saisir la juridiction compétente. Et pourtant, certains continuent d'agiter l'opinion. **Ce décalage entre les discours et les actes est inacceptable.** Car nous l'avons déjà dit avec clarté :

Une loi est, par nature, **générale et impersonnelle**. Elle ne doit jamais être conçue pour répondre à des intérêts particuliers ou des circonstances politiques. De même, le principe fondamental de la **séparation des pouvoirs** interdit qu'une loi vienne corriger ou contourner une décision de justice. Pi, toute tentative d'introduire des dispositions à effet rétroactif constitue une **atteinte grave à la sécurité juridique** et à la confiance des citoyens. Voilà le fond du problème. Voilà ce qui menace notre État de droit. Mais face à ces dérives, que voyons-nous ? Des dénonciations sans suite. Des indignations sans courage. Des postures sans responsabilité. **On ne défend pas la démocratie par des déclarations. On la défend par des actes.** Conquête Citoyenne refuse cette hypocrisie politique. Nous réaffirmons :

- ✓ notre exigence d'une **relecture rigoureuse et inclusive** de ces dispositions ;
- ✓ notre appel à un **dialogue sincère et responsable** ;
- ✓ notre engagement pour le **respect strict de la séparation des pouvoirs et de la sécurité juridique.**

Le peuple sénégalais mérite mieux que des jeux d'acteurs. **Il mérite du courage, de la cohérence et de la vérité.** Conquête Citoyenne reste mobilisée. Pour un État de droit fort.

Pour une démocratie réelle. Pour un Sénégal juste.

**“Le Bureau politique de Conquête Citoyenne,
en lien avec la Coordination nationale”**